

SÉANCE DU 17 JUILLET 2020

2020-07-173 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 11/07/2020

L'an deux mille vingt , le dix sept juillet à 14 H 30, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Mireille BERNEDE, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Hervé GODINAUD, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Christophe-Luc ROBIN, Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Philippe VIRONNEAU

Absents :

Eléna DECOLASSE, Edwige NOMDEDEU, Charles POUVREAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc DARQUEST pouvoir à Jean-Luc LETERME, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Odile LUMINO pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Denis SIRDEY, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

CULTURE

FIXATION DES TARIFS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020 / 2021

Sur proposition de Madame Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère communautaire déléguée à la Culture.

Vu le Code général des Collectivités locales

La Communauté d'agglomération du Libournais gère l'école de musique intercommunale dont les locaux sont situés à Izon et Vayres.

Considérant la nécessité de fixer les tarifs de l'école de musique intercommunale pour l'année 2020/2021, il est proposé au conseil communautaire d'augmenter les tarifs d'inscription dans la limite de 1,2 % (tarif égal ou au-dessus de 0,05 € arrondi au dixième supérieur ; en-dessous de 0,05 €, arrondi au dixième inférieur) de la façon suivante :

ENFANTS / ETUDIANTS	Année scolaire 2020/2021			
	CALI	CALI (arrondis)	HORS CALI	HORS CALI (arrondis)
Eveil musical / Initiation musicale	70,19 €	70,20 €	144,51 €	144,50 €
Formation musicale uniquement	70,19 €	70,20 €	144,51 €	144,50 €
Pratique instrumentale 1 instrument (comprenant formation musicale, cours individuels 1 instrument et pratique)	104,26 €	104,30 €	314,83 €	314,80 €
Pratique instrumentale 2 instruments (comprenant formation musicale, cours individuels 2 instruments et pratique collective) Après validation du diplôme de fin de 2ème cycle.	133,68 €	133,70 €	337,54 €	337,50 €
Pratique collective uniquement (pour les élèves déjà inscrits l'année précédente justifiant d'une fin de 2ème cycle et/ou d'un emploi du temps ne permettant pas d'assister aux cours individuels)	70,19 €	70,20 €	144,51 €	144,50 €

ADULTES	Année scolaire 2020/2021			
	CALI	CALI (arrondis)	HORS CALI	HORS CALI (arrondis)
Pratique instrumentale 1 instrument (comprenant formation musicale, cours individuels 1 instrument et pratique collective)	192,51 €	192,50 €	471,73 €	471,70 €

Les dispositions suivantes seront également appliquées :

- le troisième enfant inscrit bénéficiera d'un demi-tarif (sur le tarif le moins élevé).
- en cas d'arrêt des cours durant l'année, ceux-ci ne seront pas remboursés.

Vu l'avis du Bureau communautaire du 15 juillet 2020,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (75 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à mettre en œuvre ces tarifs et ces dispositions à compter du 31 juillet 2020.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne le 23 juillet 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

